

Sommaire

FISUEL Informations Générales	1
Remerciements pour Annie Besançon, notre assistante	2
FISUEL : nouvelle organisation au 1 ^{er} janvier 2020	2
ECA - Un important organisme spécialisé dans le commerce affirme qu'il reste un risque d'incendie majeur	3
Qualibat, Qualifelec et Qualit'ENR s'associent à EDF	4
La mise en sécurité des usagers de l'électricité dans l'existante	6
Nouveau Règlement Européen relatif à la Surveillance de Marché en Europe	7
Création de COSSUEL au Sénégal	9
Bilan des travaux des 3 GTs	10
GAM2020 à Tokyo au Japon	11

**FISUEL Informations Générales****Pour des newsletters riches :**

Merci de continuer à enrichir les newsletters par vos articles.

Si vous avez des sujets que vous souhaitez partager avec les destinataires de la newsletter FISUEL, faites nous parvenir une page avec photos à l'adresse e-mail patrick.aubelis@fisuel.org ou benoit.dome@fisuel.org

Prochaines dates des réunions Fisuel en 2019 et en 2020

- Groupe de travail GTA, Afrique : Décembre 2019 à Abidjan en Côte d'Ivoire.
- Groupe de travail AP, Asie/Pacifique : communication mensuelle par e-mail
- Groupe de travail EU/MO, Europe Moyen Orient : Décembre ou début 2020 à Beyrouth

- Le Conseil d'Administration se réunira par e-mail en mars 2020 et en mai 2020 au Japon.
- le GAM 2020 se déroulera entre le 11 et le 15 Mai 2020 à Tokyo au Japon, incluant l'Assemblée Générale et le symposium.

La Newsletter est disponible sur le site www.fisuel.org

Site Internet FISUEL :

Le nouveau site internet FISUEL est en cours. Il offrira un meilleur accès, il sera plus convivial. L'arborescence sera adaptée aux très nombreux travaux et présentations réalisés dans le cadre de FISUEL depuis 2002. Il est prévu de l'ouvrir dans le premier semestre 2020.

Nous rappelons :

- l'adresse pour tout courrier à envoyer à Fisuel est : **Fisuel – 21 Rue Ampère, 75017 Paris France.**
- le mail de correspondance administratif est Patrick Aubelis : patrick.aubelis@fisuel.org ,
- le numéro de téléphone : **+ 33 (0) 6 86 51 84 92**
- le Siège Social de FISUEL au 21 rue Ampère, Paris, 75017, France.
- **certaines informations complémentaires pourraient être apportées dans la Newsletter de Mars 2020**



Remerciements pour Annie Besançon, notre assistante



Notre assistante Annie Besançon prend ses droits à la retraite et quitte la Fédération au 1^{er} janvier 2020. Depuis de nombreuses années Annie remplit cette mission avec un très grand sérieux et un grand dévouement. Gérer l'administratif d'une Fédération internationale dont les membres sont aux quatre coins du monde, n'est pas une partie de plaisir, demande une grande rigueur au regard du pays où celle-ci a été créée tant sous les aspects d'organisation, de fonctionnement et de suivi financier.

Au nom du Président Dominique Desmoulin et de l'ensemble des membres de Fisuel, nous remercions Annie pour son professionnalisme et surtout l'invitons à bien profiter de cette nouvelle période qui s'offre à elle.

FISUEL : nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2020

Suite à l'annonce d'Annie Besançon de prendre sa retraite au 1er janvier 2020, le Délégué Général Patrick Aubelis est nommé Secrétaire Général. Il reprend toutes les activités administratives obligatoires et celles qui font vivre la Fédération. Il sera aidé dans le Management Technique de Fisuel par le consultant Benoît Dôme nommé Délégué Adjoint.

Notre comptable reste Mme Brigitte Pataud.

Cette nouvelle organisation a été validée lors du Conseil d'Administration du 9 octobre qui s'est déroulé à Paris France.

Les adresses e-mail de chacun sont : patrick.aubelis@fisuel.org et benoit.dome@fisuel.org

Pour information, nous rappelons l'organisation des 3 Groupes de travail régionaux, cœur de notre fédération :

- **Groupe de Travail - GT Europe et Moyen Orient**

L'organisation du GTEuMO :

- Présidence : administrateur Dominique Desmoulin
- Secrétaire : Marc Maslowski
- Secrétaire adjoint : Benoît Dôme

La prochaine réunion est prévue début 2020

- **Groupe de Travail - GT Asie Pacifique**

L'organisation du GTAP :

- Présidence: administrateur Akio Nakamura
- Secrétaire : Moonyeong Bak
- Secrétaire adjoint : en cours de définition

Les contacts sont réalisés par e-mail du fait de la distance qui sépare les instances membres de Fisuel

- **Groupe de Travail – GT Afrique**

L'organisation du GTA :

- Présidence : administrateur Jean-Claude Kouassi
- Co-Secrétaire: Mamadou Lamine Dia & Mamadou Sylla

La prochaine réunion est prévue en décembre 2019 à Abidjan en Côte d'Ivoire

Patrick Aubelis – SG de Fisuel

ECA - Un important organisme spécialisé dans le commerce affirme qu'il reste un risque d'incendie majeur¹

ECA souligne le risque d'incendie persistant dû à des travailleurs sous-qualifiés dans sa réponse à la consultation «Raising the Bar».

Le principal risque lié à de nouvelles tragédies d'incendies résidentiels, à la suite de l'incendie fatal de la Grenfell Tower, a été évoqué par la principale association professionnelle de services d'ingénierie, ECA, dans sa réponse à la consultation «Raising the Bar».

À la suite de l'incendie qui a ravagé l'immeuble de la tour Grenfell dans l'ouest de Londres, plusieurs enquêtes ont conclu que la mise en place de compétences est essentielle à la sécurité publique. Ceci est particulièrement le cas dans des immeubles tels que des tours d'habitation, des maisons de repos et des hôpitaux.

Cependant, au sein de l'industrie électrotechnique, de nombreuses personnes prétendent être des électriciens compétents alors qu'elles n'ont été formées que pendant quelques semaines

Commentant la réponse de la ECA, Paul Reeve, Directeur de la CSR à ECA, a déclaré :

«La publication cette semaine des conclusions de l'enquête sur la tragédie Grenfell souligne l'urgence et l'importance vitale de veiller à ce que tous ceux qui travaillent dans des bâtiments où résident des personnes vulnérables, soient suffisamment compétents.

«Nous devrions tous nous rappeler que nous parlons d'assurer la sécurité incendie résidentielle. Il est temps d'arrêter de jouer avec les faibles niveaux de compétences en matière de sécurité électrique et anti-incendie, et en particulier, il est grand temps de dire un dernier adieu aux soi-disant «miracles de cinq semaines» - considérés à tort par certains comme compétents pour concevoir et installer des travaux électriques dans des locaux résidentiels et similaires.

"ECA a tracé la voie à suivre pour notre secteur dans notre réponse - nous devons éviter de nous contenter de compétences plus faibles, ce qui risque de provoquer une autre tragédie d'incendie majeure au Royaume-Uni."

«Raising the Bar» a été préparé par le groupe de pilotage sur les compétences pour «Construire un avenir de sécurité».

Dans sa réponse, ECA souscrit à cinq recommandations concernant la compétence des installateurs:

- Toutes les entreprises doivent être certifiées par une tierce partie accréditée.
- Tous les individus doivent posséder des qualifications de niveau 2 ou 3 non réglementées et basées sur les compétences. ECA plaide en faveur de l'apprentissage technique pour les nouveaux entrants
- Le secteur électrotechnique devrait utiliser le système de cartes de certification électrotechnique (ECS)
- Le DPC devrait s'assurer que les travailleurs sont au courant des dernières réglementations et autres développements.
- Tous les installateurs doivent posséder des connaissances de base et pertinentes sur la sécurité incendie dans les bâtiments, avec une formation standardisée et obligatoire

La consultation «Raising the Bar» fait suite à l'examen de Dame Judith Hackitt sur l'incendie de la tour Grenfell.

À propos de ECA et de ses membres :

ECA est la plus grande association professionnelle du Royaume-Uni représentant des entrepreneurs en électricité, électrotechnique et autres en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, aux niveaux régional, national et européen. Les entreprises membres de ECA sont rigoureusement évaluées avant que leur adhésion soit approuvée.

Les sociétés membres réalisent un chiffre d'affaires combiné supérieur à 6 milliards de livres sterling par an. Les sociétés membres exercent des activités de conception, d'installation, d'inspection, de test, de maintenance et de surveillance dans les secteurs domestique et commercial. Cela va de l'alimentation et de l'éclairage aux communications de données, en passant par l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ainsi que par la conception et l'installation de technologies de pointe pour le contrôle des bâtiments.

ECA compte près de 2 700 membres, allant de PME en électricité à des entrepreneurs nationaux en ingénierie et en services de construction, qui emploient des milliers de professionnels dans le cadre de grands projets britanniques. Les membres de ECA soutiennent également plus de 5 000 apprentis par an.

www.eca.co.uk

¹ Pour plus d'informations, veuillez contacter: Omar Khalil, responsable de la communication, ECA, T: 07971 141 934 | omar.khalil@eca.co.uk

Qualibat, Qualifelec et Qualit'ENR s'associent à EDF

Communiqué de presse du 17 octobre 2019

QUALIBAT, QUALIFELEC et QUALIT'ENR s'associent à EDF pour renforcer collectivement leur engagement en faveur de la rénovation énergétique de qualité

Alors que le Gouvernement vient de communiquer sur le lancement à venir d'un plan d'action de lutte contre la fraude à la rénovation thermique, les trois organismes de qualification Qualibat, Qualifelec et Qualit'EnR annoncent la finalisation d'un partenariat d'envergure avec EDF en faveur de la qualité d'installation. Cette démarche commune, lancée dans le cadre de la Charte « Engagé pour FAIRE », permettra notamment de coordonner la lutte contre les mauvaises pratiques. Avec 45% de l'énergie finale consommée et 27% des émissions de gaz à effet de serre, les bâtiments représentent un enjeu énergétique et climatique très significatif. La rénovation des logements est donc au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique et contribue à améliorer le pouvoir d'achat des français.

Les travaux de rénovation sont réalisés par l'une des 62 000 entreprises qualifiées « RGE ». Les plus demandés concernent l'isolation des combles-toitures et des planchers bas. Depuis le lancement du Coup de Pouce chauffage en janvier 2019, les demandes de remplacement de chaudières gaz et de pompes à chaleur sont également en forte hausse. Dans ce contexte, EDF et les trois organismes de qualification du bâtiment, Qualibat, Qualifelec et Qualit'EnR, acteurs pleinement impliqués dans la rénovation énergétique et signataires de la Charte « Engagé pour FAIRE » se sont rapprochés afin de renforcer leurs engagements en faveur de travaux de qualité.

L'objectif de ce partenariat est de maintenir la confiance des clients dans le secteur de la rénovation. Pour cela, les quatre acteurs :

- échangeront des informations sur les réclamations clients.
- partageront entre eux les noms des entreprises radiées de la qualification RGE ou du partenariat avec EDF suite à des défauts de qualité constatés.
- se réuniront régulièrement pour suivre la mise en application de la convention par chacun de ses signataires.

« Cette collaboration est la rencontre entre un acteur engagé dans la transition énergétique qui produit des Certificats d'Economies d'Energie avec des clients satisfaits et des travaux performants et d'un organisme qualificateur RGE qui veut être en situation de qualifier au mieux et de façon indiscutable les entreprises RGE. Pour cela, il est nécessaire de multiplier les sources d'information pour mieux contrôler ceux qui ne respectent pas leurs engagements » explique Alain MAUGARD, Président de QUALIBAT.

« Ce partenariat avec EDF, membre historique de notre association, est un complément à notre dispositif de qualification. Nos qualifications apportent aux consommateurs l'assurance que l'entreprise possède la compétence métier, la maîtrise du geste technique que nécessite chaque équipement, posé dans le cadre d'une rénovation énergétique. Au-delà de l'installation, nous valorisons, également, les entreprises qui s'investissent dans le temps auprès de leurs clients, en proposant la maintenance des équipements. Grâce au suivi des entreprises qualifiées partenaires d'EDF, à l'identification rapide des contre-références et l'accompagnement des consommateurs, nous souhaitons promouvoir les bonnes pratiques pour un marché de la rénovation énergétique réellement performant, explique Yves JALAGEAS, Président de QUALIFELEC ».

« Les dispositifs mis en place par l'État permettent de développer la confiance envers les acteurs de la rénovation énergétique, mais également de s'assurer que les mécanismes de soutien sont utilisés à bon escient. L'immense majorité des entreprises RGE est impliquée pour fournir un travail de qualité, il est donc important de pouvoir séparer le bon grain de l'ivraie afin de valoriser cet engagement. Le renforcement de la coopération entre les parties prenantes est indispensable pour éviter que les entreprises peu scrupuleuses puissent passer entre les mailles du filet, au bénéfice des clients mais aussi des professionnels qui respectent les règles.» explique André Joffre, Président de QUALIT'ENR.

À propos de QUALIBAT² :

Qualibat, créée en 1949 sur l'initiative du Ministre de la Construction et d'organisations professionnelles d'entrepreneurs, d'architectes et de maîtres d'ouvrage, a pour mission d'apprécier les compétences professionnelles et les capacités des entreprises exerçant une activité dans le domaine de la construction et délivre, à celles qui lui en font la demande et remplissent ses exigences, des qualifications professionnelles et des certifications métier issues de sa nomenclature.

² <https://www.qualibat.com/> -

Le nombre d'entreprises qualifiées Qualibat est de plus de 62.000 dont 52.000 disposent d'un signe RGE.

A propos de QUALIFELEC³:

Qualifelec est l'organisme de référence dans la qualification de la filière électrique et énergétique. Depuis sa création en 1955, Qualifelec agit pour l'amélioration continue de cette filière, dans l'intérêt des utilisateurs d'installations électriques et énergétiques, en attestant, à travers ses qualifications, de la qualité des entreprises. Qualifelec s'appuie sur une représentativité large et cohérente de l'ensemble des acteurs du marché et un dispositif de qualification solide et objectif. Qualifelec s'inscrit, en toute indépendance, dans l'écosystème de contrôle et d'évaluation de la filière, en proposant aux consommateurs un signe de qualité fiable et reconnu.

A propos de QUALIT'ENR⁴:

Qualit'EnR est une association à but non lucratif créée en 2006 pour accompagner l'essor des énergies renouvelables en France. Fédérant les principaux acteurs de ce secteur d'activité, l'objectif de Qualit'EnR est de contribuer à un développement de la filière par la confiance en misant sur une offre professionnelle de qualité et de proximité à destination des particuliers. Pour cela, Qualit'EnR délivre des qualifications aux entreprises d'installation avec des signes de qualité reconnus qui bénéficient tous de la mention « RGE » des pouvoirs publics : Qualisol pour le solaire thermique, QualiPV pour le solaire photovoltaïque, Qualibois pour le bois énergie, QualiPAC pour les pompes à chaleur, Qualiforage pour le forage géothermique et Chauffage + pour les chaudières à condensation et micro-cogénération. Qualit'EnR compte à ce jour plus de 20 000 qualifications actives.

Communiqué de presse du 17 octobre 2019

³ <https://www.qualifelec.fr/>

⁴ <https://www.qualit-enr.org/>

La mise en sécurité des usagers de l'électricité dans l'existant

La sécurité des usagers des installations électriques domestiques dans le neuf comme dans l'existant est une préoccupation mondiale.

Quel que soient les pays, la normalisation a été mise en place pour clarifier les dispositions techniques permettant d'aboutir à minimiser le nombre d'incendies de source électrique ou d'accidents d'origine électrique, tel que l'électrocution, dans le neuf. Les installations électriques neuves sont ainsi cadrées et l'existence éventuelle d'un dispositif d'inspection avant la mise en service, permet de garantir le respect de ces dispositions.

Depuis les années 80, au fur et à mesure des années, différents pays se sont rendu compte qu'une installation électrique existante, vivait au rythme de ses occupants et de l'évolution des technologies. Comme les normes ne sont pas dans la plupart des pays, rétroactives, il a été considéré nécessaire de définir les critères qui qualifiaient la sécurité des usagers de ces installations électriques vieillissantes.

Des concepts basés sur des points fondamentaux sont ainsi nés permettant d'appliquer des règles de bon sens à l'évaluation d'une installation électrique existante. Ils peuvent se définir au nombre de six rubriques de la manière suivante :

1. Couper intégralement l'installation d'une habitation au travers d'une action rapide et unique,
2. Disposer d'un réseau de terre permettant d'évacuer sans risque les courants de fuite des appareils domestiques les plus courants,
3. Disposer d'équipements électriques de protection permettant de protéger les personnes contre les risques de contacts directs et indirects,
4. Disposer d'équipements électriques correctement calibrés pour limiter l'échauffement de conducteurs électriques
5. Supprimer tout risque dans les salles de bain ou salle d'eau de toucher directement un appareil sous tension insuffisamment isolé lorsque le corps humain se trouve dans l'eau ou aspergé d'eau,
6. Supprimer tout risque de contact direct avec un élément sous tension non isolé.

Ces principes simples mais efficaces ont conduit certains pays à mettre en place des vérifications périodiques basées sur un certain nombre de ces critères, comme le Japon ou la Corée du Sud.

Aujourd'hui l'un des axes de travail proposé par la FISUEL au travers de ses « Working group » est d'élaborer un document de consensus FISUEL autour de cette démarche. Le fait que les points cités précédemment peuvent s'appliquer de manière relativement universelle à un grand nombre de pays quel que soit le système de distribution électrique utilisé, joue en faveur de cet objectif.

Le plan d'action 2020 de Fisuel devrait nous permettre de concrétiser cette action. Un beau programme en perspective qui nous permettrait de contribuer à la sécurité des usagers utilisant des installations électriques anciennes.

Marc Maslowski – Trésorier de Fisuel

Nouveau Règlement Européen relatif à la Surveillance de Marché en Europe

Jusqu'à présent, la surveillance de marché en Europe est régie par un règlement datant de 2008 (765/2008). Fin 2017, la Commission Européenne a émis une proposition visant à adapter ce règlement aux nouvelles tendances et pratiques du marché intérieur.

L'essor de la vente à distance par internet, la multiplicité des acteurs, la baisse continue des ressources des Autorités de Surveillance du Marché (ASM), le nombre important de produits non-conformes observé, sont les principaux points pris en compte dans ce nouveau règlement.

Le 25 juin 2019, après plus de 18 mois de processus législatif entre la Commission, le Parlement et le Conseil Européen, le nouveau règlement est publié sous la référence 2019/1020. Il sera totalement applicable à compter du 16 juillet 2021. Ce nouveau règlement vient remplacer les articles 15 à 29 du précédent règlement 765/2008.

Les principaux objectifs de ce nouveau texte portent sur

- le renforcement de la Surveillance de Marché des produits non-alimentaires,
- la clarification des règles à respecter par les opérateurs économiques,
- le renforcement des coopérations entre Autorités de Surveillance des différents Etats Membres
- la possibilité de créer des coopérations entre Autorités et opérateurs économiques.

L'article 4 ajoute une nouvelle définition d'opérateur économique : [prestataire de services d'exécution de commandes établi dans l'Union](#).

Autrement dit, il s'agit des opérateurs qui détiennent sur le sol Européen des entrepôts à partir desquels les clients européens sont servis. Ces opérateurs, exempts de toute responsabilité jusqu'à aujourd'hui, deviennent, au même titre que les fabricants, importateurs ou mandataires, responsables de la conformité des produits qu'ils distribuent et sont soumis aux mêmes obligations notamment en ce qui concerne le marquage de l'adresse à laquelle ils peuvent être contactés.

Entrent dans cette nouvelle catégorie les grandes sociétés de e-commerce qui possèdent leur propre plateforme de distribution en Europe. Les services postaux ou chargés uniquement de l'acheminement des produits ne sont pas considérés comme opérateurs économiques au sens de ce règlement.

Parmi les tâches qui incombent à l'opérateur économique, on peut citer les suivantes :

- Vérification de la déclaration de conformité
- Vérification de l'existence du dossier technique
- Tenir à disposition des Autorités, ces documents
- Informer les Autorités en cas de doute sur la conformité d'un produit
- Coopérer avec les Autorités pour remédier à toute non-conformité

L'article 6 donne des précisions sur les ventes à distance.

« Les produits vendus en ligne ou par d'autres moyens de vente à distance, sont réputés être mis à disposition sur le marché si l'offre cible des utilisateurs finals dans l'Union. Une offre de vente est considérée comme ciblant des utilisateurs finals dans l'Union dès lors que l'opérateur économique concerné oriente ses activités, par quelque moyen que ce soit, vers un Etat membre. »

L'article 9 est probablement celui qui concerne le plus l'ASEC et qui légitimise son action.

En effet, cet article énonce la « [possibilité d'activités conjointes visant à promouvoir le respect de la législation](#). »

Au-delà du respect de la législation, il favorise également la réalisation d'activités conjointes ayant pour objectif de déceler les non conformités, de sensibiliser et de fournir des orientations au regard de la législation applicables à des catégories spécifiques de produits souvent identifiés comme présentant des risques graves, y compris ceux vendus en ligne.

L'accord signé entre les Autorités et les parties indépendantes doit garantir qu'il n'engendre pas de concurrence déloyale et qu'il n'influe pas sur l'objectivité, l'indépendance et l'impartialité des parties.

Toutes les informations recueillies dans le cadre de cet accord peuvent être utilisées par les Autorités dans le cadre de leurs enquêtes.

Enfin, cet accord doit être rendu public.

L'ASEC, du fait de son expérience et de son domaine d'action, fera tout ce qui est en son pouvoir pour établir un tel protocole de collaboration avec les Autorités Françaises.

Les rôles, droits et devoirs et responsabilités des Autorités de Surveillance de Marchés sont décrits dans les articles 10 à 28. Les autorités sont notamment encouragées à développer des actions basées sur l'analyse du risque pour augmenter leur efficacité.

Il est également prévu la création d'un «*réseau de l'Union pour la conformité des produits*» dont l'objectif est de développer une coordination et une coopération structurée entre les Autorités et la Commission et de permettre une rationalisation des pratiques pour augmenter leur efficacité.

Ouvert uniquement aux Autorités de Surveillance, ce réseau pourra faire appel aux différentes parties prenantes en fonction des sujets abordés.

L'article 31 précise le rôle et les missions attribués à ce réseau.

L'Union Européenne finance la réalisation de ces missions et le fonctionnement du réseau.

Enfin, ce règlement sera évalué par la Commission au plus tard le 31 décembre 2026 puis tous les 5 ans. La Commission devra fournir au Parlement, au Conseil et au Comité économique et social européen un rapport sur l'adéquation du règlement aux objectifs poursuivis.

Le règlement est disponible directement sur le site d'accès au droit de l'Union Européenne : [ici](#).

Pierre Selva – Administrateurs Membres de Fisuel

Création de COSSUEL au Sénégal

COSSUEL : comité sénégalais pour la sécurité des usagers de l'électricité

A travers le décret **N°1333 en date du 08 juin 2017**, complété par l'arrêté d'application **N°022609 du 22 Aout 2019**, la République du Sénégal vient de rendre obligatoire le contrôle de conformité des installations électriques intérieures avant la mise sous tension.

Ces deux dispositions viennent renforcer le dispositif sécuritaire relatif à l'usage et à l'utilisation de l'électricité. Elles traduisent la forte volonté des autorités à veiller sur la sécurité des installations électriques pour mettre fin aux accidents d'origine électrique ; les arrêtés d'application signés en août 2019 en sont une preuve.

Le Cossuel est une Association à but non lucrative régie par la loi 68-08 du 26 mars 1968 portant code des obligations civiles et commerciales et enregistrée sous le récépissé n°109831 du 25 février 1999.

Il a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre toutes études ou actions tendant à l'observation des règles établies, en matière de conception et d'exécution des installations intérieures, en vue d'assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

A ce titre, il a été agréé par le Ministère du Pétrole et des Energies en date du 05 septembre 2019 en tant qu'organisme chargé de délivrer le visa des attestations de conformité des installations électriques intérieures selon les normes en vigueur.

Composition de l'Association

L'Association se compose exclusivement à titre de membre actif :

- Les distributeurs de l'énergie
- Les fédérations des installateurs électriciens telles : la CNES, le CNP et l'Union Nationale Des Chambres De Métiers Au Sénégal (UNCMS)
- Les Usagers de l'Electricité tels : L'Association des Maires Du Sénégal (AMS),
- L'Union Des Associations de Consommateurs Au Sénégal, l'ordre des Architectes, les sociétés de construction de l'habitat (SNHLM, SICAP), les Coopératives de Constructions, la FSSA (Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurances), l'AGETIP ...etc

Comme membres associés nous avons :

- La Direction de La Protection Civile
- La Direction de l'Energie
- La Direction de l'urbanisme et de l'architecture
- La direction de la construction et de l'habitat
- La Direction de l'environnement
- Consuel (France)

LA MISSION DE COSSUEL

Le Cossuel a trois (03) fonctions, à savoir :

- ✓ Fonction de contrôle de conformité aux normes et réglementations en vigueur
- ✓ Fonction d'étude de tous types d'installations électriques intérieures
- ✓ Fonction d'harmonisation des différents types d'installations pour le respect des normes sécuritaires.

IMPORTANCE DE COSSUEL

Cossuel participe :

- ✓ A la promotion et au renforcement de la qualité dans le travail des électriciens en charge des installations intérieures
- ✓ A la promotion professionnelle de la fonction d'électriciens par le biais des conseils et recommandations prodigués après chaque contrôle
- ✓ A une meilleure conscientisation des électriciens qui, par ce biais apprécient mieux leurs besoins en formation et en organisation
- ✓ Au renforcement de la sécurité des personnes et des biens de par son action
- ✓ A l'installation du confort chez l'utilisateur.

Mamadou Lamine Dia – DG COSSUEL et Proquelec – Fisuel directeur

Bilan des travaux des 3 GTs

Les principales orientations de Fisuel 2019 - 2020 prenant en compte l'axe principal qui est la continuité de la dynamique du FISUEL, sont:

Maintenir les membres actuels

La vision et la valeur ajoutée de Fisuel doivent être mieux expliquées de manière à augmenter la motivation. Impliquer les membres et faire un très bon prochain GAM 2020 avec partage et échange entre membres et invités afin de créer le dynamisme des années précédentes dans une reconnaissance toujours forte au niveau international.

Former, expliquer pour amener de nouveaux membres et de nouveaux experts

La sécurité des utilisateurs d'électricité qui occupe une place plus importante dans le monde est un sujet réel dans tous les pays. Tout le monde en est conscient.

Toutes les personnes, partout dans le monde, souhaitent avoir un accès abordable, sûr et durable à l'électricité. Si vous pouvez apporter vos expériences locales, vos compétences, n'hésitez pas, contactez-nous rapidement pour devenir membres ou experts de groupes de travail. Les secteurs définis par Fisuel sont résidentiels et non résidentiels

Diversifier et maîtriser les activités contribuant à la sécurité électrique

FISUEL souhaite partager les meilleures pratiques de tous les critères qui contribuent à la sécurité électrique dans les bâtiments neufs et existants, résidentiels et non résidentiels telles que:

- Contrôles initiaux et périodiques
- Energie renouvelable, accès à l'électricité
- Statistiques, mesure, détection, maintenance
- qualification, compétences
- surveillance du marché, lutte contre les produits déloyaux, etc.

Nous avons de nombreux critères à explorer pour lesquels, de nombreux exemples existent certainement quelque part. N'hésitez pas contactez-nous rapidement

Consolider l'image internationale de Fisuel

Nous lançons pour fin 2019, un nouveau site Web FISUEL incluant SafetyBarometer, plus communicatif et plus dynamique. Twitter Fisuel commence à être dynamique et sera relayé par des twitters régionaux.

Le réseau mondial de destinataires de la newsletter est mondial et si vous connaissez des personnes intéressées, laissez-nous leur e-mail.

En cours, nous allons créer la page Wikipedia Fisuel

Promouvoir la contribution dans les 3 régions

Il existe 3 groupes de travail régionaux: Afrique, Asie Pacifique et Europe Moyen-Orient.

Ils contribuent durement à consolider la vision Fisuel et sont les relais dans la région de FISUEL.

Tous les experts sont invités à contribuer aux travaux.

Ci-joint les sujets principaux pour tous les groupes de travail I:

- Plan d'action spécifique et orientations sur la «sécurité électrique» par région ou par pays
- Approbation de formation professionnelle avec établissement du certificat de formation Fisuel.
- Développement de la communication (lettres d'information, meilleures pratiques, site Web, twitter, Wikipedia, YouTube, pourquoi rejoindre Fisuel, forum européen pour la sécurité domestique électrique, organisation ou forum local (UEMOA, CEMAC Océan Pacifique, ASEAN, forum sur la sécurité énergétique à Singapour), organisation IEC, etc.) sur la base de notre bibliothèque
- Statistiques - Énergie durable pour tous: comment créer un lien et une bonne synergie entre notre site Web «Baromètre de la sécurité» (<http://www.safetybarometer.org/>) et le site Web «rise.worldbank» (<http://rise.worldbank.org/>)



Benoit Dôme et Patrick Aubelis – Fisuel

GAM2020 à Tokyo au Japon Invité par FESIA

**Prochain GAM2020
à Tokyo, Japon**

FESIA



FESIA accueillera le GAM 2020 de FISUEL et un symposium international.

FISUEL GAM2020 Tokyo Japan
11th to 15th of May 2020
"ELECTRICAL SAFETY ENHANCEMENT
by TECHNOLOGIES & SYSTEMS"

Venue & Schedule

- > 11 May 14:30-17:30: Board Meeting
- > 12 May 09:00-12:00: WG Meeting
14:30-17:30: GAM
- > 13 May 09:00-09:50: Symposium Opening Ceremony
10:00-12:00: Panel Discussion
13:30-17:00: Symposium
- > 14 May 09:00-09:50: Keynote Speech
10:00-12:00: Symposium
13:00-17:00: Symposium & Closing Ceremony
18:30-21:30: Gala Dinner
- > 15 May 9:00-12:20: Technical Visit / Training Center
PM Lunch -> Tokyo Skytree
17:00: Return to the Hotel Villa Fontaine Tokyo-Shiodome

Conrad Tokyo
1-9-1 Higashi-Shinjoshi, Minato-ku, Tokyo
TEL: +81-3-6388-8009

FESIA
Forum of Electrical Safety Inspection Associations
Tel: +81-3-3581-2104
E-mail: fisuel-tokyo2020@denki-hoan.org

Les documents pour les réservations et pour les demandes de Visa d'accès au Japon pour certains pays, ont été envoyés par mails le mercredi 6 novembre.

Il en a été de même pour les documents liés au sponsoring de cet évènement, envoyé également le mercredi 6 novembre.

Si certaines personnes souhaitent à nouveau recevoir (suite oubli ou erreur de mail) ces documents, merci de les demander à l'adresse suivante : patrick.aubelis@fisuel.org.

Si vous avez besoins d'autres informations, contactez l'adresse mail suivante: fisuel-tokyo2020@denki-hoan.org

Patrick Aubelis SG Fisuel et l'équipe d'organisation GAM2020 au Japon